Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260706-20260702_039-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Communes du Patrimoine Rural Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, FERRIER Florence, GAREL Romain, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, PIAT Sophie, PRIGENT Jean-Yves, SALIC Mireille, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guilaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, GAUTHERON Claudine pour CORDONNIER Laurent

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 39 – 20260702_07

Vente du Foncier – Chaufferie Bois

Dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie bois, il convient de céder à Lannion Trégor Communauté la parcelle n°AB352 telle que présentée dans le document d'arpentage, et de constituer diverses servitudes, notamment de passage de réseaux au profit de Lannion Trégor Communauté. Il est proposé de céder ce terrain à l'euro symbolique.

VU l'avis des domaines

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260706-20260702_039-DE

ACCEPTE la cession à l'euro symbolique de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet de chaufferie bois sur la parcelle cadastrée n°AB352 tel que matérialisée sur le plan annexé.

ACCEPTE aux fins d'exploitation du réseau de chaleur (construction, entretient, réparation, remplacement, suppression) la constitution au profit de Lannion Trégor Communauté :

- D'une servitude de passage en sous-sol sur la parcelle cadastrée section AB, n°351 restant la propriété de la commune de La Roche-Jaudy
- De toute servitude nécessaire à l'accès et à l'entretien de la chaufferie d'une part et audit réseau d'autre part

Le tout sans indemnité

Fait à la Roche-Jaudy
le 02/07/2026

La secrétaire de séance
Romain GAREL

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE-JAUDY
CÔTES D'ARMOR